



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

Date de la convocation :

20 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absent : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2025 04 05

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques GARNIER, Maire de Cour et Buis.

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
GARNIER Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
MOULIN Philippe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
MARTINEZ Yann	X		
JOURDAN Denis	X		
RANCON Corinne	X		
RIGOUDY Florence	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
RENARD Muriel	X		

Secrétaire de séance : Yann MARTINEZ

Procurations :-

Objet : INTERVENTIONS MUSICALES EBER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2024 05 04 en date du 29 mai 2024 portant avis favorable pour l'adhésion de la commune de Cour et Buis à la convention type fixant les modalités de mise à disposition d'intervenant du conservatoire 6/4 en milieu scolaire ainsi qu'à la charte des interventions musicales.

La commune doit faire connaître son intention de maintenir cette prestation pour l'année scolaire 2025-2026.

Vu la délibération n°2024/106 de la communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône, en date du 29 avril 2024 portant tarification des intervenants en milieu scolaire aux communes d'EBER,

Vu la délibération 2024 05 04 en date du 22 mai 2024 portant avis favorable pour l'adhésion de la commune de Cour et Buis à la convention type fixant les modalités de mise à disposition d'intervenant du conservatoire 6/4 en milieu scolaire ainsi qu'à la charte des interventions musicales

Considérant le courrier de la communauté de communes EBER en date du 20 février 2025 demandant de faire connaître le souhait de la commune de maintenir la prestation sur l'année scolaire 2025-2026

Cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DONNE SON AVIS FAVORABLE pour le renouvellement de l'intervention musicale du conservatoire 6/4 pour l'année scolaire 2025/2026.

DEMANDE à Monsieur le Maire de préciser les modalités d'intervention avec la directrice de l'école de Cour et Buis.

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques GARNIER

Le secrétaire de séance,
Yann MARTINEZ



Cour et Buis le 02 04 2025

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux auprès du Maire de Cour et Buis peut également être déposé. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.